

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction de la sécurité  
de l'aviation civile Nord*

### Décision du 8 novembre 2018 modifiant la décision du 5 décembre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TRAA1830389S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,  
Vu le code de l'aviation civile, notamment l'article R. 431-4;  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile;  
Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile;  
Vu la décision du 5 décembre 2017 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels, notamment les articles 3 et 4;  
Vu la décision du 23 avril 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation Nord,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 3 de la décision du 5 décembre 2017 susvisée, les mots: « M. Jacques LECLER » sont remplacés par les mots: « M. François FOURNIER ».

#### Article 2

La durée de nomination de M. François FOURNIER comme membre titulaire représentant des fédérations nationales des disciplines aéronautiques expire le 25 décembre 2020 aux termes des dispositions de l'article 4 de la décision du 5 décembre 2017 susvisée.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 8 novembre 2018.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Nord,*  
RICHARD THUMMEL